

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01662 Numéro SIREN : 829 144 989 Nom ou dénomination : A.V.E. PRO
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2018 sous le numéro de dépôt 13250

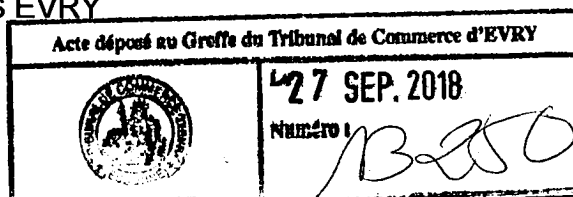
A.V.E. PRO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000.00 Euros

Siège social : 17 Grand Chemin de Maisse

91150 ETAMPES

829 144 989 RCS EVRY



TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 7 SEPTEMBRE 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 mars 2018, s'élevant à **1 505.41 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 505.41 €
- Une somme de 300.00 €
représentant 10 % du capital social, au compte de "Réserve Légale",
- Une somme de 1 205.41 €
affectée, pour solde, au compte "Autres Réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Copie certifiée conforme,
Mr Stéphane DUFLO
Président, associé unique

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Duflo', written over the printed name.

Désignation de l'entreprise SASU A.V.E.PRO										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 17 CHEMIN DE MAISSE 91150 ETAMPES											
Numéro SIRET* 8 2 9 1 4 4 9 8 9 0 0 0 1 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 	
										Exercice N clos le 31/03/2018	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial*		010		012				
			{ Autres*		014		016				
	Immobilisations corporelles*				028	17 142	030	2 762		14 379	
	Immobilisations financières* (1)				040		042				
	Total I (5)				044	17 142	048	2 762		14 379	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050			052				
		Marchandises *		060			062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*		068		4 080	070	320		3 760	
		{ Autres* (3)		072		101	074			101	
	Valeurs mobilières de placement		080			082					
	Disponibilités		084		8 585	086			8 585		
	Charges constatées d'avance *		092		259	094			259		
	Total II		096		13 026	098	320		12 706		
	Total général (I + II)		110		30 168	112	3 082		27 086		
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			3 000					
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136			1 505					
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142			4 505					
Provisions pour risques et charges		Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			17 067					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			1 238					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169		3 147			4 275			
Produits constatés d'avance		174									
Total III		176			22 580						
Total général (I + II + III)		180			27 086						
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		11 469		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		17 142		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Copie certifiée conforme

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU A.V.E. PRONéant ☐ *Exercice N clos le
31/03/2018

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	26 057
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	261	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	26 319
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	3 406	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	17 528	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	329	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	2 762	
	Dotations aux provisions				256	320	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	4	
Total des charges d'exploitation (II)						264	24 350
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 968
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	2	
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294	199	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	(VI)			300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	266		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 505
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	1 505	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	266	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	1 771	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	1 771	372		
		Déficit col. 2					